



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 49440

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre de l'intérieur de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux préoccupations des maires de France, formulées par l'Association des maires de France (AMF) qui, constatant l'augmentation des normes, qu'il s'agisse des normes de fédérations sportives, normes Afnor, normes européennes... ayant des conséquences de plus en plus importantes sur l'organisation, le fonctionnement et le financement des services publics communaux, demande, devant cette inflation des normes, la création d'un haut conseil des normes, composé d'au moins un tiers d'élus. Selon les propositions des maires de France, ce haut conseil serait destiné à concilier les normes avec les exigences de l'administration des collectivités locales et les finances locales, étudier des procédures propres à garantir une meilleure publicité et une meilleure consultation des collectivités locales sur les normes qui ont des repercussions sur l'exercice de leurs missions et étudier la réelle portée juridique de ces normes. Il lui demande la suite qu'il envisage de réserver à ces propositions (La Lettre de l'AMF, no 19).

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49440

Rubrique : Normes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1296